

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION AGENCE DES GLACIERS VIA LASTATIONDESKI.COM

- 1) Aucun locataire ne peut prétendre à avoir ses clefs avant 14h.
- 2) La taxe de séjour doit être réglée séparément, par jour et par personne. Le locataire doit assurer le caractère paisible de la location et en faire un usage conforme à la destination des lieux. La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers.
- 3) Si le locataire ne prend pas possession du logement le jour prévu, quel qu'en soit le motif, les arrhes resteront acquises à l'agence.
- 4) Si le locataire quitte les lieux loués avant la date prévue, il ne pourra pas prétendre à un remboursement pour la période non courue. Toute annulation doit être notifiée au minimum par lettre recommandée 96h à l'avance. Tout départ après 10h sans avoir informé l'agence et sans avoir son accord peut entraîner une pénalité de 40€.
- 5) S'il s'avère que le nombre d'occupants est supérieur à celui prévu, l'agence pourra réclamer un supplément de loyer ou refuser l'entrée dans les lieux loués. Dans ce dernier cas le solde du loyer restera néanmoins exigible.
- 6) Le cautionnement est versé pour répondre des dégâts causés aux biens du propriétaire. S'il se révélait insuffisant le locataire s'engage à parfaire la somme. Il sera retourné dans les meilleurs délais (du jour du départ à 15 jours maximum) La restitution du cautionnement ne pourra pas être considérée comme une reconnaissance par l'agence qu'aucun dommage n'a été commis lorsque ces derniers étaient difficilement décelables du fait du locataire.
- 7) Le locataire est tenu de :
 - Vérifier l'inventaire dès son arrivée. Il dispose d'un jour pour signaler à l'agence les anomalies constatées. Passé ce délai, les biens loués seront considérés exempts de dommages ou manques à l'entrée du locataire. L'état des lieux d'entrée est réalisé avec le locataire précédent sortant, l'état des lieux de sortie est réalisé en présence du locataire sauf si l'horaire ne correspond pas au planning des états des lieux.
 - Se conformer au règlement intérieur de l'immeuble, notamment pour le bruit, l'étendage du linge, la propreté, l'enlèvement des ordures (utilisation des vide-ordures ou des poubelles).
 - De ne pas déplacer le mobilier et de rendre les locaux dans un parfait état : lavage cuisine, vitres de la cuisine, éviers, vaisselle, casseroles, réfrigérateur, (le dégivrer et le laisser ouvert), enlever toute provision, etc. S'il était constaté qu'il en était autrement, le nettoyage serait décompté au tarif des entreprises spécialisées.
 - De contacter l'agence au minimum 48h avant la fin de son séjour afin d'indiquer son heure de départ pour programmer l'état des lieux, heure maximum de départ 10h.
- 8) L'utilisation de la boîte aux lettres doit faire l'objet d'une demande écrite avant l'arrivée du locataire.
- 9) En cas de casse, de détérioration le locataire s'engage à le signaler avant le début de l'état des lieux, sinon une pénalité de 10€ pourra être demandée. Cette pénalité est instaurée pour remplacer les objets concernés en urgence.

10) Le casier à ski peut présenter des risques dans son utilisation, des vols ont déjà été constatés.

Le tarif indiqué comprend : L'équipement des appartements comprend les couvertures, oreillers et la vaisselle, la période de location - Le chauffage - L'électricité - Le stockage des bagages à votre arrivée et à votre départ - le nettoyage de la location (hors cuisine) - Un kit de nettoyage si vous avez loué directement par l'agence - Pour les séjours de moins de 7 jours et les séjours non vendus directement par l'agence, le kit n'est pas inclus directement dans le prix. Les nettoyages sont toujours inclus sauf si le client le refuse, vérifiez s'il est inclus dans les séjours de moins de 7 jours - Une maintenance en cas de problème ne nécessitant pas l'intervention d'un spécialiste.

Tous les produits compris dans le tarif peuvent être enlevés dès réception du contrat, délai de 7 jours maximums.

Le tarif indiqué ne comprend pas : L'assurance annulation - La location des draps (possibilité de les louer avec l'agence) - Le nettoyage de la cuisine - La taxe de séjour.

Pour votre arrivée : l'Agence se situe à Montchavin à côté de l'office du tourisme.

Pour toutes les locations, vous devrez passer à notre bureau avant de vous rendre à la location.

Le locataire certifie avoir pris connaissance des conditions générales de l'agence et être d'accord sur les termes du contrat. En cas de litige et à défaut d'accord entre les parties, il est fait attribution exclusive de compétence au tribunal d'Albertville ou Chambéry.